



Annexe 3 Modèle SFDR

Modèle d'information précontractuelle pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Investissement durable :
investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables** sur le plan

Nom du produit : Value Square Fund Equity Selection
Identification d'entité juridique (LEI) : 213800I6G9ORV4XIQF51

Caractéristiques écologiques et/ou sociales (caractéristiques E/S)

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% | <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE | <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE | <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE |
| <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___% | <input type="checkbox"/> ayant un objectif social |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables. |



environnemental.
Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

D'un point de vue écologique, les 5 éléments suivants sont pris en compte pour démontrer qu'une entreprise prend en compte les questions écologiques (un indice de référence est utilisé à cette fin) :

1. Intensité totale des émissions de gaz à effet de serre en rapport avec le chiffre d'affaires, une entreprise étant notée lorsque les niveaux d'émission sont inférieurs à la moyenne du secteur ;
2. Intensité énergétique par vente, une entreprise étant notée lorsque son intensité énergétique est inférieure à la moyenne du secteur ;
3. Présence d'une politique en matière de biodiversité ;
4. Présence d'une politique de l'eau ;
5. Présence d'une politique en matière de changement climatique.

D'un point de vue social, sont examinés les dix éléments suivants qui démontrent l'engagement de l'entreprise à traiter les employés et les parties prenantes de manière équitable et adéquate. Les entreprises obtiennent une note si elles disposent d'un programme et/ou d'une politique active sur les questions retenues (un indice de référence est utilisé à cette fin) :

1. Politique d'égalité des chances
2. Politique de lutte contre la corruption
3. Politique de protection des employés et/ou de dénonciation
4. Politique de formation
5. Formation des employés à la responsabilité sociale des entreprises
6. Politique en matière éthique
7. Politique de santé et de sécurité
8. Politique en matière de droits de l'homme
9. Politique de lutte contre le travail des enfants
10. Politique de rémunération équitable

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit financier sont atteintes.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Principalement, la présence (oui/non) des politiques susmentionnées. Pour la promotion des caractéristiques environnementales, pour les premiers éléments, on considère respectivement l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre, par rapport au chiffre d'affaires et l'intensité énergétique par vente.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement faire et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?

Néant.

Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Ce point n'est pas pris en considération.

Les principales **incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Ce point n'est pas pris en considération.



Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Description détaillée :

La plupart des entreprises dans lesquelles Value Square Fund Equity Selection investit précisent comment elles incorporent les ODD (Objectifs de développement durable) de l'OCDE dans leur rapport annuel ou dans leur Rapport de durabilité. Ces rapports sont lus par les analystes du Value Square Fund Equity Selection, mais il n'en est pas formellement/systématiquement tenu compte.

Il n'est pas tenu compte de la taxonomie de l'UE.

Il n'est pas tenu compte de la taxonomie de l'UE. La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Non

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

Trois stratégies de base sont suivies :

1. L'exclusion négative
2. L'intégration ESG
3. L'actionnariat actif (engagement)

Ces trois stratégies de base impliquent que Value Square Fund Equity Selection exclut certains titres sur la base de la loi, de la catégorie de produits, de la participation au marché et du comportement.

Voici trois exemples concrets d'exclusions :

i) Les entreprises interdites par la loi du 8 juin 2006, dite loi sur les armes (entreprises dont les activités consistent en la fabrication, l'utilisation, la réparation, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, le stockage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre uranium industriel au sens de la loi et en vue de sa diffusion) ;

ii) les entreprises qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies (droits de l'homme, conditions de travail, environnement, lutte contre la corruption) ;

iii) Les fabricants et les distributeurs en gros de produits du tabac.

En outre, les impacts non exclus sont analysés sur la base de 60 paramètres. Sur ces 60 paramètres, 44 peuvent être considérés comme des indicateurs de durabilité ou des critères de sélection ESG : 5 critères E, 10 critères S et 29 critères G (les 5 critères E et les 10 critères S sont décrits ci-dessus). Chaque entreprise se voit attribuer un score basé sur les 60 paramètres et ces scores sont ensuite classés par percentile au sein de leur univers géographique respectif (Amérique du Nord, Europe, Asie émergente ou Asie développée). En fin de compte, Value Square Fund Equity Selection sélectionne positivement les titres qui se situent au moins dans les 70 premiers centiles de leur univers respectif (« meilleurs calculs »).





Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

L'**allocation des actifs** décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Les éléments contraignants sont l'exclusion négative, l'intégration ESG et l'engagement.

Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

La stratégie d'investissement est appliquée sur 100 % des investissements.

Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance d'une entreprise se fait sur la base de 29 éléments montrant qu'une entreprise est bien gouvernée. Ces éléments peuvent être résumés comme suit :

1. Le Conseil d'administration a-t-il un président indépendant ?
2. Chaque comité est-il composé d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants ?
3. Le directeur général et le président du conseil d'administration sont-ils la même personne ?
4. Chaque comité a-t-il un président indépendant ?
5. Le conseil d'administration est-il composé d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants et de la moitié d'administrateurs non exécutifs ?
6. Tous les actionnaires disposent-ils des mêmes droits de vote ?
7. La rémunération des administrateurs est-elle liée au bénéfice à long terme de l'entreprise ?
8. Le conseil d'administration (direction) est-il composé d'au moins un tiers de femmes ?
9. L'entreprise dispose-t-elle d'un auditeur réputé et reconnu ?

Les pratiques de gouvernance d'une entreprise sont suivies de près. Dans ce contexte, la structure de l'entreprise est évaluée : cette évaluation commence avec le Conseil d'administration et les différents comités (à savoir les comités chargés de l'audit, de la rémunération et de la désignation). L'évaluation porte, entre autres, sur le pourcentage d'administrateurs indépendants, l'importance du Conseil d'administration, la surcharge et la diversité. La politique de rémunération est analysée afin de vérifier s'il existe un équilibre entre les mesures incitatives à long terme et les autres avantages. Les droits des actionnaires tombent dans cette catégorie (pilules empoisonnées, droits de vote inégaux, *etc.*).

L'engagement comprend le vote et les questions lors des assemblées générales des actionnaires, les appels téléphoniques, les courriels, les lettres, *etc.*

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Ce produit est promu intégralement comme un produit financier associant des caractéristiques environnementales et sociales, comme décrit ci-dessus. Pour cette raison, la proportion minimale de Value Square Fund Equity Selection promouvant les caractéristiques écologiques et sociales est de 100 %. Comme nous en avons déjà parlé ci-dessus, Value Square Fund Equity Selection exclut des titres sur la base de la loi, de la catégorie de produits, de la participation au marché et du comportement.

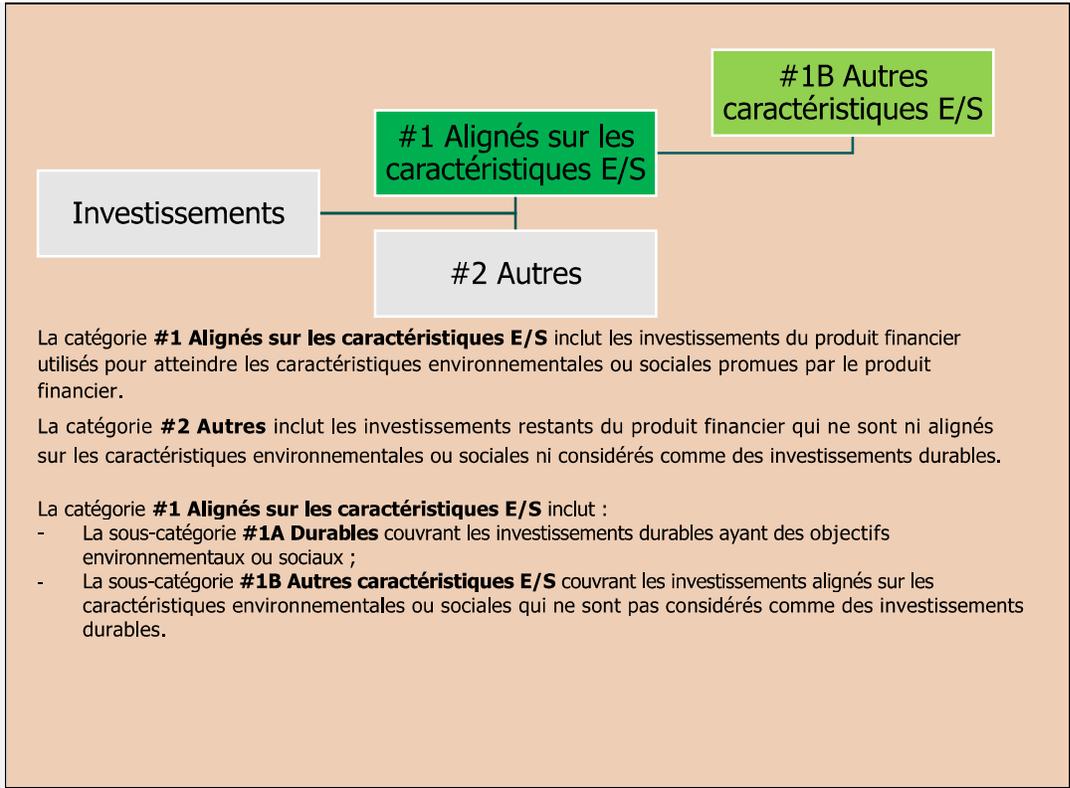
Comment l'utilisation de produits dérivés répond-elle aux caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit financier ?

Aucun produit dérivé n'est utilisé.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sans objet.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle est la part minimale d'investissement dans des activités transitoires et habilitantes ?

Sans objet.

Il s'agit d'investissements durables ayant un objectif environnemental **ne tenant pas compte des critères**

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Sans objet.



applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Il s'agit d'investissements durables ayant un objectif environnemental **ne tenant pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

	Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ? Sans objet.
	Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ? Sans objet.
	Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ? Néant. Il n'y a pas de réelles garanties environnementales ou sociales minimales pour Value Square Fund Equity Selection. Néanmoins, les caractéristiques écologiques et sociales promues par Value Square Fund Equity Selection peuvent être considérées comme des garanties environnementales ou sociales minimales.
	Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ? Non.
	Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ? Sans objet.
	Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ? Sans objet.
	En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ? Sans objet.
	Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ? Sans objet.
	Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ? Vous trouverez de plus amples informations spécifiques au produit sur le site web : 1. Présentation générale : https://www.value-square.be/nl/duurzaamheid/ 2. Informations spécifiques au produit : https://www.value-square.be/nl/duurzaamheidsgerelateerde-mededelingen/